

Renforcer votre mandat d'élus d'opposition en créant une association

« *Transformer votre engagement individuel en une force collective et structurée* »

Pour un élu d'opposition, l'association est un outil indispensable pour exister en dehors du conseil municipal. Cette formation vous donne les clés pour structurer une organisation capable de fédérer les citoyens, de collecter des fonds légalement et de préparer efficacement l'alternance.

Repères Clés

- **Durée** : 06 heures
- **Lieu** : En ligne ou en présentiel
- **Effectif** : 5 à 12 participants.
- **Public** : Élus locaux d'opposition
- **Niveau** : Aucun

Objectif Pédagogique

- Comprendre l'intérêt stratégique de l'association pour soutenir le mandat d'élus.
- Maîtriser les étapes juridiques de la création (statuts, déclaration).
- Découvrir les leviers de financement et la gestion des adhésions.
- Savoir utiliser l'association comme outil de communication et de mobilisation citoyenne.

Programme de la formation

Module 1 — Pourquoi et comment créer son association ?

- L'intérêt politique de la structure associative pour l'élus d'opposition.
- Les étapes clés : rédaction des statuts, objet social et formalités de déclaration.
- Gouvernance : choisir la bonne équipe pour faire vivre la structure.

Module 2 — Financement et Vie de l'association

- Les ressources : cotisations, dons et recherche de financements.
- Règles de transparence financière et comptabilité simplifiée.
- Animer sa communauté : organiser des événements et recruter des bénévoles.

Module 3 — L'association comme levier de communication

- Articuler la parole de l'élus et celle de l'association.
- Préparer le terrain : de l'association de veille citoyenne à l'association de pré-campagne.

Méthodes et Évaluations

- **Pédagogie interactive** : Apports théoriques illustrés par des cas pratiques et partage d'expériences.
- **Support** : Présentation dynamique (PowerPoint) et remise de modèles de statuts.
- **Évaluation** : Questionnaire de positionnement initial et quiz en fin de session

Financement de votre formation

Le coût de cette formation varie selon le mode de financement choisi. Merci de contacter Lydia **RABEHI** pour tout renseignement : Tél : 04 30 44 83 04 Mail : lydia.rabehi@aélo.info

- **Financement via le DIF élus** : Chaque élu dispose d'un Droit **Individuel à la Formation (DIF)**, financé par la Caisse des Dépôts et accessible aux élus indemnisés ou non. Il permet de suivre des formations liées au mandat ou à la réinsertion professionnelle (jusqu'à 6 mois après la fin du mandat).
- **Financement par la collectivité** : Les formations des élus sont une dépense obligatoire pour la collectivité, comprenant les frais d'enseignement, de transport, d'hébergement et de restauration.
- **Personnel financier** : Règlement direct possible.

Accessibilité et Inclusion

Chez AELO, nous nous engageons à offrir un environnement d'apprentissage inclusif et adapté à chaque situation.

Votre interlocutrice dédiée

Pour toute question ou besoin spécifique, notre référente handicap est à votre écoute pour co-construire votre parcours de formation :

- **Céline BONVALOT**
-  06 20 78 39 50
-  celine.bonvalot@aélo.info